

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association « Égalité Parentale » a 20 ans d'existence. Pacifiste et neutre, son but est de promouvoir l'égalité parentale après une séparation dans l'intérêt de l'enfant de maintenir un lien équilibré avec ses 2 parents. En France, un enfant sur 4 (3,4 millions d'enfants) est en résidence exclusive chez un de ses parents, leur mère en grande majorité (26 jours chez la mère / 4 jours chez le père) dont 600 000 ne voient plus du tout le parent non "gardien". Nos actions sont : conseils aux parents (conseilfamille@egalite-parentale.com), rencontres avec les élu(e)s, fédération des associations pacifistes, développement et relai d'actions pour l'égalité parentale... **POUR ADHÉRER**, voici le [bulletin d'adhésion](#) de notre [site www.egalite-parentale.com](http://www.egalite-parentale.com)

NOS RENCONTRES AVEC LES ÉLU(E)S

Reprise laborieuse des rencontres avec les élus, avec plusieurs RV reportés.

22/09/21 : Yannick KERLOGOT, député **LREM** des Côtes-d'Armor Savoie. Député très convaincu par la justesse de notre revendication. Transparent et pragmatique, il nous partage que les niches parlementaires de la Rem sont très remplies et que notre proposition de loi a plus de chance avec un groupe plus petit. Il va échanger avec certains des 42 députés de la REM acquis à notre cause et déjà rencontrés pour la plupart, pour voir à sensibiliser en interne, notamment leur président de groupe.



Y. KERLOGOT

PRESSE - Tribune dans Le Figaro

Notre **TRIBUNE** dans **LE FIGARO** du 03/09/21: « *Un enfant a besoin de ses deux parents pour se construire !* »

Figarovox/Tribune - Les décisions des Juges aux Affaires Familiales dans les séparations sont trop souvent contraignantes aux besoins des enfants, estimant les signataires de cette tribune. Boris Cyrulnik, Jean-Ch. Lagarde, et de nombreux parlementaires et professionnels de santé réclament...

https://www.lefigaro.fr/vox/societe/un-enfant-a-besoin-de-ses-deux-parents-pour-se-construire-20210903?fbclid=IwAR2wSpnJehO00wFLmFEj3Un4uTlji_7ob3Wr4shZvFjG9pPuBFVHY1m0v4

SUD RADIO :

vendredi 3 sept 18h15 « **Les vraies voix** », <https://www.sudradio.fr/emissions/> (10 dernières minutes)

dimanche 5 sept 8h20 « **C'est dans l'actu** » <https://www.sudradio.fr/programmes/> (créneau 8h20 - 8h26)

ACTION - Ces pères perchés devant le ministère de la Justice

L'heure de l'égalité parentale. Notre **ÉVÉNEMENT SPECTACULAIRE** pour le droit des enfants par une « **GRIMPE** » **place Vendôme** le 04/09/21.

Deux pères escaladent la colonne Vendôme devant le ministère de la Justice à Paris pendant que des mères, des pères et des grands parents occupent la place pour interpeller le ministre de la justice sur l'inégalité parentale et le faible nombre de résidences alternées.

20 ans après la loi soutenue par Ségolène Royale, aucune évolution pour l'égalité parentale après une séparation. En Europe, la France est en retard. Le ministère de la Justice reste sourd. Pourtant, chaque année, ce sont 60 000 enfants supplémentaires qui deviennent des orphelins d'un parent vivant.

Vidéos : <https://we.tl/t-2OEvNNyU7j>. Préparatifs <https://youtu.be/Pfyva3ZpeKY>

QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Nos questions écrites (QE) au gouvernement rédigées par notre spécialiste politico-juridique et envoyées par 7 sénateurs et 23 députés à E. Dupont Moretti, ministre de la Justice.

Sénateurs

Pour rechercher une question écrite : <https://www.senat.fr/recherche/index.html> puis renseigner "alternée" dans le champs recherche, puis par exemple, du 01/07/21 au 30/09/21 pour la date, puis aller voir dans le paragraphe "Questions parlementaires"

Temps de présence parentale équilibré en cas de séparation

QE n° 23892 de Élisabeth Doineau, sénatrice UC de Mayenne, du 22/07/21 <http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210723892.html>

Temps parental partagé en cas de séparation

QE n° 23967 de Jérôme Bascher, sénateur LR de l'Oise, le 22/07/21 <http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210723967.html>

Développement de la résidence alternée des enfants de parents séparés

QE n° 24017 de Jacques Le Nay, sénateur UC du Morbihan, le 29/07/21 <https://www.senat.fr/questions/base/21/qSEQ210724017.html>

Résidence alternée de l'enfant en cas de divorce

QE n° 23903 de Claude Kern, sénateur UC, le 22/07/21 <https://www.senat.fr/questions/base/21/qSEQ210723903.html>

Prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans le cadre d'un temps parental partagé en cas de séparation

QE n° 23878 de Agnès Canayer, sénatrice LR de la Seine-Maritime le 22/07/21 <https://www.nossenateurs.fr/question/15/23878>

Temps parental partagé en cas de séparation

QE n° 23868 de D. Estrosi-Sassone, sénatrice LR des Alpes-Maritimes, vice-pdte de LR, le 12/07/21 <https://www.nossenateurs.fr/question/15/23868>

Résidence alternée en France

QE n° 23807 de Laurent Burgoa, sénateur LR du Gard le 15/07/21 <https://www.nossenateurs.fr/question/15/23807>

Députés

Pour rechercher une question écrite : <https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche/questions> puis renseigner dans le champs «ministère : Justice, puis le champ date

Temps parental partagé en cas de séparation conjugale et résidence alternée

QE n° 41381 de Michel Lauzzana, député de l'IREM du Lot-et-Garonne, le 28/09/21 [Question n°41381 - Assemblée nationale](#)

Temps parental équilibré en cas de séparation

QE n° 41380 de Fabienne Colboc, députée LREM d'Indre-et-Loire, le 28/09/21 [Question n°41380 - Assemblée nationale](#)

Séparation - Respect d'un temps parental équilibré

QE n° 41379 de Guy Teissier, député LR des Bouches-du-Rhône, le 28/09/21 [Question n°41379 - Assemblée nationale](#)

Promotion d'un temps parental équilibré en cas de séparation

QE n° 41378 de Patrick Vignal, député LREM de l'Hérault, le 28/09/21 [Question n°41378 - Assemblée nationale](#)

Pour un temps parental équilibré en cas de séparation

QE n° 41377 de Julien Borowczyk, député LREM de la Loire, le 28/09/21 [Question n°41377 - Assemblée nationale](#)

Intérêt de l'enfant

QE n° 41376 de Laurence Trastour-Isnart, députée LR des Alpes-Maritimes, le 28/09/21 [Question n°41376 - Assemblée nationale](#)

Équilibre du temps parental en cas de séparation conjugale

QE n° 41375 de David Habib, député Socialiste des Pyrénées-Atlantiques, le 28/09/21 [Question n°41375 - Assemblée nationale](#)

Équilibre du temps de présence parental en cas de séparation conjugale

QE n° 41374 de Bernard Perrut, député LR du Rhône, le 28/09/21 [Question n°41374 - Assemblée nationale](#)

Principe de la résidence alternée en cas de séparation des parents

QE n° 41373 de Alain Perea, député LREM de l'Aude, le 28/09/21 [Question n°41373 - Assemblée nationale](#)

Un temps parental équilibré pour l'enfant en cas de séparation

QE n° 41173 de Jean-Hugues Ratenon, député LFI de la Réunion, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41173QE.htm>

Temps parental partagé

QE n° 41172 de Jean-Christophe Lagarde, député UDI de Seine St-Denis, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41172QE.htm>

Temps parental équilibré en cas de séparation parentale

QE n° 41171 de Ch. de Courson, député Libertés Territoires de la Marne, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41171QE.htm>

Temps parental équilibré en cas de séparation parentale

QE n° 41170 de Véronique Riotton, députée LREM de Haute-Savoie, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41170QE.htm>

Résidence alternée

QE n° 41169 de Maxime Minot, député LR de l'Oise, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41169QE.htm>

Promouvoir un temps parental équilibré en cas de séparation

QE n° 41168 de Lise Magnier, députée Agir ensemble de la Marne, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41168QE.htm>

Pour un temps parental équilibré en cas de séparation

QE n° 41167 de Guy Bricout, député UDI du Nord, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41167QE.htm>

Intérêt de l'enfant et aléa judiciaire : pour un temps parental équilibré

QE n° 41166 de Damien Adam, député LREM de Seine-Maritime, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41166QE.htm>

Intérêt de l'enfant et aléa judiciaire : pour un temps parental équilibré

QE n° 41165 de Lionel Causse, député LREM des Landes, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41165QE.htm>

Intérêt de l'enfant - Résidence alternée

QE n° 41164 de Frédérique Dumas, députée Libertés Terr. des Hauts de Seine, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41164QE.htm>

Intérêt de l'enfant - Garde à temps partagé

QE n° 41163 de Bernard Brochand, député LR des Alpes-Maritimes, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41163QE.htm>

Garde alternée - Séparation conjugale

QE n° 41162 de Sandra Boëlle, députée LR de Paris, le 21/09/21 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-41162QE.htm>



Résidence alternée et intérêt de l'enfant : regards croisés des magistrats. le 20 juillet 2021

La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale a fait entrer la résidence alternée (RA) dans le code civil. Elle soulève encore de nombreuses interrogations.

La rédaction : Pourquoi avoir voulu mener une enquête, pour le numéro de juillet/août 2021 de l'AJ famille, auprès des magistrats sur le thème de la résidence alternée ?

Bruno Lehnisch : Car, après vingt ans d'application de la loi, nous nous posons de nombreuses questions. Quel est le bilan de cette loi vingt ans plus tard ? Pourquoi seulement 12 % des enfants de parents séparés sont-ils en résidence alternée alors que ce chiffre atteint 40 % chez certains pays voisins de la France ? Quels sont, du point de vue de l'enfant, les atouts et limites d'un tel système ? Comment les juges apprécient-ils l'intérêt de l'enfant en cas de séparation des parents ? Le jeune âge de l'enfant est-il un obstacle à un temps parental équilibré ? *Quid* en cas de mésentente, voire de conflit entre les parents ? Comment la justice tranche-t-elle les litiges lorsqu'un parent demande la résidence alternée et que l'autre la refuse ? Doit-on verser une pension dans le cadre d'une résidence alternée ? Le rythme d'alternance est-il toujours hebdomadaire ou existe-t-il des rythmes plus courts (2-2 / 5-5) ou plus longs (2 semaines / 2 semaines) ?

C'est pour répondre à l'ensemble de ces interrogations que nous avons mené une étude approfondie sur plusieurs mois, après avoir interrogé de nombreux juges aux affaires familiales (JAF). Nous avons également consulté deux magistrats belges afin de recueillir leurs observations sur la modification du code civil belge en 2006 tendant à donner la priorité à la résidence alternée.

La rédaction : Quels sont les points clés de l'étude, sans doute la plus complète depuis dix ans sur le sujet ?

BL : Si l'intérêt de l'enfant est au cœur de la motivation des juges, conformément à l'article 373-2-6, alinéa 1^{er}, du code civil, on relève de fortes disparités dans les approches des juges en matière de résidence alternée, tant ce qui concerne le contrôle de proportionnalité que les critères à l'aune desquels l'intérêt de l'enfant est apprécié.

S'agissant du contrôle opéré par les juges, ces derniers doivent *in concreto* concilier des intérêts contradictoires en présence : d'une part, préserver la stabilité des repères de l'enfant et lui éviter la fatigue inhérente à la double domiciliation, d'autre part, lui offrir un cadre lui permettant d'être élevé par ses deux parents et de bénéficier ainsi d'apports d'éducatifs complémentaires.

La rédaction : La balance est-elle parfaitement à l'équilibre dans l'esprit du juge avant « d'entrer » dans un dossier familial ?

BL : On peut distinguer trois cas de figure :

- la balance penche au départ en faveur de la RA ; cette dernière est présumée *in abstracto* bénéfique à l'enfant et donner, en principe, le cadre le meilleur à la mise en œuvre de l'article 373-2, alinéa 2, du code civil qui prévoit que chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent ;
- la balance est équilibrée au départ ; la RA est considérée, avant tout examen au fond, comme une option parmi d'autres. Le juge considère donc que tous les arguments en faveur ou en défaveur de la RA ont le « même poids » dans la balance ;
- la balance penche au départ en défaveur de la RA. Dans cette dernière hypothèse, le juge a un *a priori* défavorable à la RA. La balance est donc déséquilibrée *ab initio* en défaveur de la résidence alternée et il appartient alors au demandeur à la RA de déployer plus d'arguments que son opposant pour faire pencher la balance de son côté.

La rédaction : Lequel de ces trois cas vous semble-t-il conforme à l'esprit de la loi ?

BL : Seul le premier cas de figure paraît pleinement conforme à l'esprit de la loi de 2002 ainsi qu'à l'article 9, 3, de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France. L'analyse de nombreux jugements ainsi que l'enquête réalisée auprès des magistrats montrent que le justiciable est pourtant régulièrement placé dans les deux autres cas de figure, ce qui peut nourrir chez certains un sentiment d'incompréhension, voire la crainte d'un aléa judiciaire.

Cet aléa existe aussi s'agissant des critères à l'aune desquels l'intérêt de l'enfant est apprécié.

En effet, l'intérêt de l'enfant, entendu comme « ce que réclame le bien de l'enfant », se dérobe dans des contours flous qu'il appartient à chaque juridiction de tracer souverainement. Les motifs de refus de la résidence alternée paraissent variables selon les juridictions. Si certains critères sont largement partagés (bas âge des enfants et éloignement géographique), d'autres semblent faire débat au sein de la communauté judiciaire (opposition des enfants, mésentente entre les parents, etc.).

Par ailleurs, les modalités concrètes d'application de la résidence alternée (partage du temps parental strictement égalitaire ou non, rythme hebdomadaire ou non, prononcé ou non d'une résidence alternée à titre provisoire, entrée en vigueur différée) diffèrent également selon les juridictions.

La rédaction : Comment expliquer de telles divergences d'appréciation ?

BL : En premier lieu, la Cour de cassation ne fait pas œuvre unificatrice, en ce sens qu'elle laisse l'intérêt de l'enfant à l'appréciation souveraine des juges du fond.

En second lieu, l'office du juge familial est d'une redoutable complexité : d'une part, il doit statuer dans une matière située au carrefour de trois disciplines – le droit, la psychologie et la sociologie –, d'autre part, il ne peut pas s'appuyer sur des études de pédopsychiatre qui font autorité. C'est pourquoi le juge exerce nécessairement sa mission avec une part de subjectivité qui résulte de sa sensibilité qui est, elle-même, souvent le fruit de sa propre histoire.

La rédaction : Quelles solutions les JAF eux-mêmes préconisent-ils ?

BL : Il existe des solutions pour réduire la part de subjectivité du juge et garantir ainsi davantage d'égalité territoriale face à la justice familiale :

- développer la collégialité en première instance afin de ne pas figer des situations qu'il est difficile de remettre en cause en appel ;
- renforcer la formation initiale et continue des JAF ;
- faire du JAF un juge spécialisé au sens du code de l'organisation judiciaire, à l'instar du juge des enfants ;
- modifier l'article 373-2-9 du code civil afin de faire expressément de la résidence alternée une modalité de résidence privilégiée de l'enfant, en s'inspirant du code civil belge, modifié en ce sens en 2006. Deux propositions de loi récentes vont dans cette direction et conduiraient, si elles étaient adoptées, à un renversement de la charge de la preuve, en ce sens qu'il appartiendrait au parent qui refuse la résidence alternée de prouver que ce mode de résidence de l'enfant est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Propos recueillis par Valérie Avena-Robardet, rédactrice en chef de l'AJ famille

NB : L'étude de Bruno Lehnisch rédigée en collaboration avec Caroline Siffrein-Blanc, maître de conférences à l'Université Aix-Marseille, est intégrée au dossier « Conflits familiaux » du numéro de juillet/août 2021 de l'AJ famille. Les réponses des magistrats au questionnaire diffusé sont en ligne sur daloz-revues.fr et daloz.fr.